



Convention collective

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 23 janvier 2004

Bonjour, je travaille au sein d'une entreprise de paysagiste dans l'oise. Trouvant mon salaire trop faible j'ai consulté la convention collective de mon entreprise, or cette dernière travaillant également en tant qu'entreprise de propreté a la convention approprié a cette dernière activité. Sur ma fiche de paie mon niveau est Jardinier paysagiste AQSII or ce niveau correspond au personnel de nettoyage alors que je suis diplômé d'un cap jardin et espace vert. Par conséquent je me demande si mon entreprise a le droit de me rémunérer en tant que personnel de nettoyage alors que ce n'est pas la prestation que j'effectue ? J'attends avec impatience votre message,

merci

Marc

Réponse :

L'association DNF n'a pas compétence pour répondre à des questions relatives à l'application du code du travail ou des conventions collectives. Vous devriez vous rapprocher de l'inspection du travail dont dépend votre lieu de travail
C